

progressistes n'a eu de doute quant à l'attitude du parti conservateur sur cette question. Ce n'était pas une nouveauté pour eux, et cependant on les a priés solennellement de censurer le Gouvernement sur cette question. Toutefois, le Gouvernement fut maintenu sur cette question. Le projet de résolution de mes honorables amis n'avait aucun rapport quelconque avec la question dont la Chambre était saisie et aucun rapport avec la situation présente; ce n'était qu'un truc destiné à capter des votes contre le Gouvernement. Mais ce tour n'a pas réussi, et mercredi nous avons abordé les crédits, en vue de les voter si la chose était possible. On en a voté pour plusieurs milliers de dollars et la première objection soulevée vint de l'ancien ministre des Douanes (M. Boivin). Son objection ne mettait nullement en doute la constitutionnalité de la demande du Gouvernement de voter les crédits; ce n'était, de sa part, qu'une simple curiosité; il désirait s'assurer si, après avoir eu les crédits, nous allions les dépenser. C'est après que l'ancien ministre des Douanes eut eu une réponse satisfaisante à cette question que, pour la première fois,—après les tentatives détournées en question d'obtenir un vote de blâme contre le Gouvernement,—cette affaire de constitutionnalité fut présentée. Et elle le fut, j'ose le prétendre, non pas avec un désir sincère de faire juger la constitutionnalité de cette question, mais en dernier ressort, comme une troisième vague d'assaut, les deux autres n'ayant pas réussi. Quand ces motions furent proposées, nous fûmes les témoins d'un étrange spectacle. Mes honorables amis de l'opposition éclatèrent aussitôt contre leurs anciens amis du parti progressiste. On pouvait se figurer quelles étaient leurs pensées, et l'on pouvait entendre des mots pleins d'amertume, mais n'exprimant que faiblement, bien faiblement, leurs pensées. Ils ne perdirent pas de temps, et l'ancien premier ministre, suivi de ses anciens collègues, puis les députés l'un après l'autre, lancèrent des reproches à l'adresse des députés progressistes qui n'avaient pas appuyé le projet de résolution.

M. GARLAND (Bow-River): Le groupe progressiste est devenu si habitué à cette attitude des partis qu'il ne s'en préoccupe plus d'aucune façon.

M. GEARY: C'est comme l'eau sur le dos d'un canard. Je ne m'intéresse pas à l'effet que cela a pu faire sur mes honorables amis. Je ne doute pas qu'ils ne puissent prendre soin d'eux-mêmes. Je ne fais que rappeler l'état d'esprit des honorables députés de l'opposition quand ils constatèrent qu'ils avaient

[M. Geary.]

été défaits. On aurait pu croire que, de ce moment, il n'y avait plus d'amitié possible entre eux, mais ces sentiments étaient à peine refroidis que, déjà, ils leur faisaient de nouveau la cour.

Nous avons beaucoup entendu parler de la dissolution qui avait été demandée et qui fut refusée. Mon honorable ami a prononcé hier soir un bien long discours, un discours bien enflammé, mais pas assez bon, autant que je puisse constater, pour être répété de la façon qu'il le fut cet après-midi. Je prétends que ceux qui liront ce discours pourront juger par eux-mêmes sur quoi le très honorable député appuie tous les arguments qu'il apporte. La population du Canada constatera là quelle attitude il a prise au sujet du refus de sa demande de dissolution et de toute demande future.

Le très hon. MACKENZIE KING: Dois-je comprendre que mon honorable ami dit que nous pourrions nous attendre à apprendre dans quelques instants la nouvelle de la dissolution du Parlement?

M. GEARY: Pas à ma connaissance.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le désir est le père de la pensée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oai, j'aimerais qu'il y eût dissolution.

M. GEARY: Le très honorable député a mentionné cette demande de dissolution et il a pesé ses mots très soigneusement, mais quand il parle des choses dont il espère la réalisation, je citerai ses propres paroles sans commentaire, laissant aux lecteurs le soin de les interpréter. Quelle considération pousse le très honorable député à employer les mots suivants:

J'attends les agissements de Son Excellence avant de juger le motif qui a déterminé le rejet de mon avis, lequel motif je n'ai jamais critiqué jusqu'à présent.

Il se laisse une porte ouverte pour critiquer non seulement ce qui peut être dit dans l'avenir mais encore pour dire ce qu'il lui plaira du rejet de l'avis qu'il a donné. Il a ajouté:

Tant que Son Excellence n'aura pas eu l'occasion de faire cela et tant que je ne verrai pas quelle attitude Son Excellence prendra par suite de cela, je n'entends pas, pour ma part, critiquer le moindrement la constitutionnalité de la conduite suivie jusqu'à présent.

Il se réserve encore le droit de dire ce qui lui plaira sur un événement futur. Mes honorables amis ont dit, et je n'ai pas raison d'en douter, que depuis plusieurs années, aucune dissolution des Chambres demandée n'a été refusée. Cela ne tend qu'à démontrer une chose, je veux dire, tout probablement qu'aucune dissolution n'a été demandée dans des circonstances motivant un refus. Nous n'en